

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2009
A 20H30 A PEYREFITTE DU RAZES**

PRESENTS :MMES, MRS LEFEBVRE Daniel, TORRES Daniel, BENEDET Ghislain, JEAN Claudine, MARCHAND Céline, FONTANEAU Sylvie, PENANDO André, JOULIA Gérard, LEMINEZ Monique, MARTINEZ Jean-Paul, MONTORO Manuel, LAFFONT Jacques, FONTANEAU Josette, BOUDLET Michel, BERENGUER Yves, BENET Richard, CALVET Françoise, PIC Michel, CANET Yvette, PATISSON J.-Louis, BACAVE Serge, GAUVRIT J.-Christophe, GARROS Evelyne, BACHERE Odile, BACHERE Yves, GUILHAMAT Christian, MAUREL Dominique, ROUSE Stéphanie, CLERGUE Lucien, SALVAT J.-Pierre.

Monsieur le Président remercie Madame Monique LEMINEZ, Maire de Peyrefitte du Razès pour la mise à disposition de la salle et accueille l'assemblée. Il nomme ensuite une secrétaire de séance, Mme ROUSE Stéphanie et après avoir lu le compte rendu de la précédente assemblée, donne lecture de l'ordre du jour.

Avant de commencer, Monsieur GUILHAMAT demande que toutes les interventions soient notées dans le compte rendu.

Monsieur le Président suggère qu'une seconde personne prenne des notes pour aider à faire le compte-rendu mais aucun volontaire ne se manifeste pour remplir ce rôle.

1) Festival « Souriez c'est pour rire »

Monsieur le Président informe que Madame Marie-Bénédicte LEMAIRE a souhaité une rencontre pour proposer un nouveau fonctionnement du Festival.

Un collectif d'artistes et de bénévoles serait réuni pour créer la nouvelle association support du festival. L'ensemble des acteurs du festival, artistes, techniciens, coordinatrice, ne seraient rémunérés qu'en fonction des recettes et des subventions éventuelles obtenues. Il n'y aura donc pas de cachet pour les spectacles et pas de rémunération contractuelle avec la directrice artistique. Le festival se déroulerait les 11 et 12 septembre 2010 avec son cœur à Puivert et dans les communes voisines.

L'engagement pour la Communauté de Communes consisterait à la mise à disposition de personnels, et d'une subvention de 2 500€.

Monsieur BOUDLET demande le coût du festival pour l'édition 2009, Monsieur le Président précise que le coût pour la collectivité s'élevait à environ 5 000 €.

Monsieur GUILHAMAT précise que dans une optique budgétaire, il ne faut pas participer financièrement à cet évènement.

Monsieur GAUVRIT demande si le Conseil général continuera de financer ce festival étant donné sa décision de diminuer de moitié l'aide aux communes.

Monsieur PATISSON propose que ce soient les communes qui accueillent le Festival qui le financent.

Madame BACHERE demande que la Commission des finances présente son bilan avant de prévoir des dépenses.

Monsieur GAUVRIT précise que la commission des finances n'est pas là pour prendre des décisions mais simplement pour faire une analyse, il indique également que les habitants du Val d'Ambronne sont lésés mais cependant il indique que si ce festival peut apporter un peu de culture à certains habitants, 2500€ n'est pas une grosse somme et il est possible de faire des économies ailleurs.

Monsieur le Président précise que dans un premier temps, le rôle de la Communauté de Communes est de contacter le maximum de personnes afin de créer l'association porteuse du projet et il demande donc de délibérer sur la nouvelle proposition présentée.

VOTE :

POUR	11
CONTRE	13
ABSTENTION	6

2) Propositions budgétaires du Service d'Aide à Domicile

Monsieur le Président rappelle que comme l'année dernière il est nécessaire de voter des propositions budgétaires pour le service d'aide à domicile. Ces propositions seront ensuite transmises au Conseil Général de l'Aude qui après une période de négociations présentera le budget exécutoire qu'il faudra voter en 2010 à la même période que le budget général.

Monsieur le Président précise que ces propositions budgétaires s'équilibrent pour un montant de **464 171,50 €**.

Après projection de ces propositions budgétaires, Monsieur GUILHAMAT précise qu'il existe des exonérations pour ce service.

Monsieur le Président indique que ces exonérations sont déjà prises en compte dans les propositions budgétaires et il demande donc de bien vouloir délibérer sur celles-ci.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3) Tarifs Cantine 2010

Monsieur le Président propose de visionner le bilan 2008 sur lequel il faut s'appuyer pour calculer les tarifs 2010.

Monsieur le Président rappelle que ce bilan avait déjà été présenté en réunion des maires le 24 septembre 2009 et n'avait soulevé aucune contestation.

Au vu du bilan, Monsieur GUILHAMAT indique que la subvention du Conseil Général ne devrait pas profiter uniquement aux enfants du collège mais également aux enfants des écoles primaires.

Monsieur le Président précise que le Président du Conseil Général a bien spécifié dans un courrier accompagnant la subvention, que celle-ci était donné en faveur des collégiens qui sont de sa compétence.

Monsieur le Président fait donc les différentes propositions de tarifs permettant de récupérer le déficit de 2008 :

a. Enfants du collège	3.25 €
b. Professeurs	5.05 €
c. Ecoles de Chalabre	8.47 €
d. Ecole de Puivert	5.15 €
e. Crèche	3.00 €
f. ALSH	3.25 €
g. Foyer Restaurant	5.50 €

Monsieur GUILHAMAT demande que pour les prochains bilans, le coût soit séparé entre la surveillance et le prix du repas ; de plus il souhaite que la Communauté de Communes facture aux 4 communes concernées directement ; et enfin il persiste à dire que la Mairie de Chalabre paye plus que les autres.

Monsieur le Président précise que ce qui coûte plus à la Mairie de Chalabre qu'aux autres c'est la surveillance et donc que la séparation des deux coûts (surveillance et repas) permettra d'éclaircir ce point.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2010.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	6

4) Remplacement de Monsieur ETTORI

Monsieur le Président précise que suite à la démission de Monsieur ETTORI en tant que délégué au Pays HVA et au SMAHA, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Monsieur le Président demande donc s'il y a des candidats pour le Pays Haute Vallée de l'Aude. Monsieur LEFEBVRE est candidat pour le poste de titulaire, mais personne ne se porte candidat pour le suppléer.

Concernant le SMAHA, Monsieur le Président rappelle que les délégués sont élus parmi les délégués des chaque commune, c'est donc à la Commune de Chalabre de donner le nom du remplaçant. Madame Evelyne GARROS est présentée comme titulaire et Monsieur Michel GARROS comme suppléant.

Monsieur le Président demande donc de délibérer sur ces nouvelles élections.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5) Informations sur le déneigement

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes assure le déneigement des voies communales. Une convention est signée avec les prestataires effectuant ces travaux. La communauté de Communes paye la totalité des factures et demande à chaque commune concernée le remboursement suivant les heures effectuées.

6) Informations sur les interventions des services techniques dans les communes

Monsieur le Président rappelle aux maires que l'intervention des employés de la Communauté de Communes dans les communes doit respecter certaines règles d'organisation :

- Une demande de travaux doit être adressée par mail (ou fax) au Secrétaire Général.
- Un planning d'intervention sera effectué en fonction de ces demandes.

Monsieur le Président demande donc aux maires de ne plus solliciter directement les employés.

7) Vente de l'Hôtel de France

Monsieur le Président rappelle que lors de la réunion du 27 mars 2009, le Conseil Communautaire avait accepté à l'unanimité la vente de l'Hôtel de France à Monsieur LIMOUZY pour la somme de 85 000 € avec effet au 15 juin 2009 plus les loyers de janvier à juin 2009.

Ce prix tenait compte du remboursement anticipé de l'emprunt et également du capital restant dû au 15 juin 2009.

Monsieur le Président précise que la vente ne sera effective qu'en novembre 2009 et le remboursement du prêt au 15 décembre 2009, il est donc nécessaire de réviser le prix de vente en tenant compte de la baisse du capital restant dû, ce qui donne le nouveau montant de 76 300 € plus les loyers de janvier à novembre 2009 ainsi que les frais divers. Monsieur le Président indique que Monsieur LIMOUZY est d'accord sur cette nouvelle proposition.

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir voter ce nouveau montant.

VOTE	POUR	29
	ABSTENTION	1

8) Questions diverses :

Avant de passer aux réponses, Monsieur le Président précise que les questions diverses doivent lui être adressées. Une question posée à l'ensemble des délégués ne pourra être considérée comme question diverse à traiter en Conseil Communautaire.

a. Question de Madame LEMINEZ : concernant le sentier du Col de la Flotte

Monsieur le Président s'appuie sur les éléments fournis par Sébastien IROLA, animateur de la Charte forestière de territoire, pour répondre aux interrogations de Madame LEMINEZ.

Rappels sur la localisation du projet (support carte projetée)

Le projet de desserte qui est à l'étude depuis 2006 concerne le chemin rural n°4 de l'embranchement de la RD 63 jusqu'au moment où le chemin rural disparaît sur le terrain et devient du chemin privé, sur la propriété de M. Bernette, sur la commune de Corbières. Ce tracé ne concerne pas directement le tracé du sentier des métairies. Par contre, il est prévu que le propriétaire privé raccorde ce projet à la desserte existante, qui passe par Toulouset.

Ce projet concerne 4 communes, la Communauté de Communes du Chalabrais avait donc décidé de se porter maître d'ouvrage pour le projet et d'en supporter les coûts. L'objectif étant de montrer l'exemple en termes de réalisation de desserte dans le Chalabrais. La consultation pour la maîtrise d'œuvre date du 12/09/07.

Rappelons que le manque de desserte est l'une des principales causes en France de la sous-exploitation des forêts (l'autre étant le morcellement forestier).

Intérêts du projet

Ce projet permettra de desservir et de réaliser des coupes d'amélioration dans 457 ha de forêts privées. Cela répond aux exigences du schéma de desserte réactualisé en 2001, qui préconise, avec une reconnaissance de l'État, les zones à desservir en priorité sur l'intercommunalité du Chalabrais, pour un intérêt public. Cette zone présente effectivement des risques de dépérissement des peuplements résineux en sur densité et des risques de déstabilisation, du fait du retard dans les exploitations (du à l'inaccessibilité).

L'information concernant les volumes mobilisables dans les prochaines années n'est pas diffusable par le CRPF, il apparaît donc difficile d'effectuer une estimation. En effet, la réalisation des plans de gestion, et la quantification des bois mobilisables est en attente de ces travaux de desserte. (Il pourrait s'agir de plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes)

L'aménagement de cette piste facilitera les déplacements des agriculteurs et des autres riverains. Il permettra notamment les déplacements quotidiens de l'éleveur du Bousquet, qui envisage également un projet de bâtiment agricole en structure bois. Enfin, cet aménagement profitera aux touristes équestres, VTT, pédestres et autres promeneurs locaux.

Il est prévu d'installer une barrière au niveau du chemin privé, pour empêcher la circulation motorisée de Peyrefitte du Razès jusqu'au col.

Avancements récents

Une réunion de terrain a été effectuée le 13 octobre dernier pour piqueter l'emplacement de la desserte. Nous attendons les résultats du Géomètre (M. Guéneret à Carcassonne) pour déterminer les surfaces de parcelles effectivement concernées.

Par rapport au projet éolien (datant de 2008)

Notons que la date du projet de desserte est bien antérieure à ce projet.

Les caractéristiques techniques de la desserte forestière à l'étude ne permettront pas à un convoi éolien d'emprunter la piste, telle qu'il est prévu ici de la réaliser. Ce projet vise à améliorer l'exploitation forestière de forêts qui sont largement arrivées à maturité d'après

les forestiers et permettre aux camions grumiers d'avoir accès aux bords de parcelles forestières.

Après ces diverses explications, Monsieur JOULIA tient à signaler le désaccord d'un propriétaire Monsieur CAZABAN qui n'aurait pas été consulté et qui obligerait à modifier le tracé. IL serait donc nécessaire de réévaluer le coût.

De plus une question subsiste, concernant l'utilisation par tous de ce chemin notamment si le chemin le reliant au sentier des métairies est fait par un privé.

Monsieur BACAVE intervient pour signaler qu'une convention doit être signée entre les communes et les exploitants afin que ces derniers remettent en état les chemins défoncés par leurs engins.

b. Questions de Monsieur GUILHAMAT : concernant les différentes commissions mises en place.

Monsieur le Président précise que concernant la commission des finances, celle-ci a déjà transmis à toutes les mairies son travail. Concernant la commission du personnel, une réunion est envisagée prochainement.

Monsieur GUILHAMAT demande qu'un rapporteur vienne en Conseil Communautaire faire un bilan de ces diverses commissions.

Monsieur le Président répond favorablement à cette demande en disant qu'un prochain conseil communautaire sera réuni pour présenter ces bilans.

Le débat est alors lancé sur le remplacement du poste de Stéphanie FERIGO. Monsieur PATISSON précise que cette discussion anticipe sur la commission du personnel qui a étudié ce sujet, et il signale qu'il serait peut être judicieux d'attendre son rapport pour en débattre à ce moment là.

Monsieur le Président précise tout de même que le poste sera remplacé.

Monsieur le Président informe ensuite le Conseil Communautaire qu'une autre commission a été créée au niveau de la cantine, elle est formée de Mme FONTANEAU et de Mrs SALVAT, CLERGUE, PATISSON. Cette commission a vocation à vérifier les achats, à procéder à des mises en concurrence de fournisseurs et également à prévoir l'utilisation de circuits courts.

Monsieur le Président fait ensuite un point sur l'ALAE qui, grâce à la CAF de l'Aude, l'association Foyer d'Education Populaire de Chalabre et l'ensemble des partenaires, bénéficie d'un accompagnement par le DLA (Dispositif local d'accompagnement) pour redéfinir l'offre d'accueil et les modalités de partenariat. L'objectif étant d'aboutir à une convention de partenariat et d'objectifs, fixant les règles de travail en commun.

En effet l'ensemble des partenaires s'est mobilisé pour étudier les conditions de pérennisation d'une offre de service d'intérêt général qui soit utile et soutenable au niveau territorial.

Dans un premier temps, un protocole d'accord a été validé pour permettre au FEP de poursuivre ses activités d'accueils de loisirs jusqu'à la fin décembre 2009. Ce délai permettant de réaliser l'analyse économique et organisationnelle de cette offre d'accueil. Les principaux points mis en avant sont :

- la fragilité du centre de loisirs actuel en raison d'une fréquentation trop faible des mercredis et petites vacances ;
- un niveau de consolidation des emplois trop faible (1 seul CDI actuellement) ;
- l'absence de politique tarifaire à destination des familles.

Pour répondre à ces difficultés, des pistes de réflexion ont été soulevées, qu'il faudrait, approfondir. Il s'agit d'étudier la possibilité :

1. **de travailler avec le collège** sur la tranche d'âge 11 à 14 ans, sur différents temps d'accueil → but : augmenter la fréquentation et donc les recettes ;
2. **de développer les ALAE** (Accueil de loisirs associés à l'école) à toutes les écoles du canton en valorisant les personnels communaux existants et le bénévolat. → but : augmenter la fréquentation et donc les recettes.

Un questionnaire sera adressé par mail par l'agent de développement à toutes les communes pour définir les besoins.

3. **de créer une fonction de coordination** à temps partiel (animation du partenariat) qui pourrait être assumée par l'agent de développement local.

Une première projection budgétaire pour 2010 réalisée par le contrôleur de gestion de la CAF et la directrice du centre de loisirs permet d'envisager, grâce à un développement de l'activité vers le collège, la consolidation du poste de directeur adjoint indispensable et la viabilité de la structure.

Cette réflexion partenariale est particulièrement constructive, elle permet de définir collégalement de nouvelles perspectives de travail et d'offres de services sur le territoire. Elle permet aussi d'envisager des pistes de financement sur ces nouvelles actions projetées par avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

Concernant ensuite le repas de fin d'année que la Communauté de Communes a coutume d'offrir aux employés et à leur conjoint, Monsieur le Président précise que ce repas aura lieu le vendredi 18 décembre 2009 et par mesure d'économie, au lieu de faire ce repas au restaurant, plusieurs élus se sont portés volontaires pour le réaliser eux même. Monsieur le Président précise qu'il s'agit de lui-même ainsi que de Mrs CLERGUE, PATISSON et COEFFARD. Il demande si d'autres élus sont volontaires et Mmes FONTANEAU et JEAN se proposent également.

Le Docteur BERENGUER souhaite ensuite aborder le sujet des défibrillateurs : de son point de vue et compte tenu du coût important de ces appareils, il pense qu'il serait intéressant de s'associer à plusieurs communes pour en acquérir quelques uns.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 23h30.